

# SAVIEZ-VOUS QUE LES INTERVENANTES EN PETITE ENFANCE :

- Suivent un programme éducatif, dont plusieurs éléments sont prescrits par règlement ?
- Doivent consigner les éléments relatifs à tous les domaines de développement de l'enfant et remettre un dossier pour chaque enfant aux parents deux fois par année ?
- Sont en contact quotidien avec les parents ?
- Par leur observation quotidienne des tout-petits, contribuent aux réflexions pouvant mener au dépistage précoce d'un enfant éprouvant certaines difficultés ?
- Peuvent avoir du soutien matériel et professionnel personnalisé pour les enfants ayant des besoins particuliers ?
- Doivent faire l'objet d'une enquête d'antécédents judiciaires ?
- Ont des locaux, des aires de jeu extérieures et du matériel adaptés aux enfants de 0-5 ans ?
- Font de la formation continue annuellement ?

Et si mon intervenante en petite enfance est syndiquée ?  
Eh bien, c'est encore mieux !

Parce que l'intervenante en petite enfance responsable de mon enfant :

Bénéficie de meilleures conditions de travail ;

Démontre une plus grande satisfaction professionnelle ;

Bénéficie d'une convention ou d'une entente collective favorisant la formation et le perfectionnement professionnel ;

Profite de la force et du soutien d'un réseau structuré.

Qu'il soit en CPE ou en milieu familial régi et subventionné, **vo**tre enfant est entre bonnes mains !

📞 fipeqcsq  
fipeq.org

J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION

fipeq

Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)

CSQ  
Centrale des syndicats  
du Québec

Un service de garde public,

Une place de choix pour **l'éducation** de nos tout-petits!

En choisissant un service de garde public, régi et subventionné, que ce soit en centre de la petite enfance (CPE) ou en milieu familial, **on peut être assurés d'avoir l'esprit tranquille et de laisser nos tout-petits entre bonnes mains**, celles de professionnelles de la petite enfance formées spécifiquement pour les 0-5 ans.



## JE DÉCOUVRE LE MILIEU FAMILIAL

**Un service éducatif en milieu familial comporte plusieurs avantages :**

- L'enfant évolue dans un milieu familial, chaleureux, semblable à ce qu'il vit à la maison.
- Les groupes sont multiâges, ce qui permet aux enfants d'apprendre des plus vieux et des plus jeunes.
- Le ratio est d'une responsable pour six enfants; il peut aller jusqu'à neuf enfants si cette dernière est accompagnée d'une assistante ou d'un assistant.
- Les enfants d'une fratrie peuvent être dans le même groupe.
- La qualité et la sécurité du service de garde sont vérifiées plusieurs fois par année par une agente de conformité du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial.
- La responsable reçoit du soutien pédagogique et technique de la part du bureau coordonnateur.
- La responsable de service éducatif en milieu familial fait du perfectionnement professionnel obligatoire chaque année.

## JE DÉCOUVRE LES CPE

**Les centres de la petite enfance comportent plusieurs avantages :**

- La qualité des CPE a été démontrée par de nombreuses recherches.
- Le ratio est d'une éducatrice pour dix enfants avec les enfants de 4 ans, d'une pour huit avec les enfants de 18 mois à 3 ans et d'une pour cinq avec les poupons.
- Le conseil d'administration est constitué aux 2/3 de parents.
- Les CPE sont des organismes sans but lucratif (OSBL) ayant une mission éducative; ils ne recherchent pas le profit.
- Les éducatrices détiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance.
- Les enfants évoluent avec des enfants de leur âge et font parfois des activités en multiâge.
- Les éducatrices font du perfectionnement chaque année.
- Les éducatrices bénéficient de soutien pédagogique à même le CPE.